

Conseil communal de Jalhay du 18 octobre 2021

24 points ont été traités en séance publique.

En dépit de l'abstention du groupe Choisir-Ensemble, le Conseil communal a approuvé les modifications budgétaires ordinaires et extraordinaires n° 2 de l'exercice 2021 du C.P.A.S.

Bien que l'opposition se soit abstenue, le Conseil a approuvé la Charte communale pour les installations (habitations) légères.

Le Conseil a ensuite pris acte de la démission de 3 membres (David Deschryver, Géraldine Jerme et Nicole Defays) de la Commission locale de développement rural (C.L.D.R.)

A l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé le projet d'acte relatif à l'acquisition des parcelles sises à Jalhay, 2ème division, section A, n° 1116C « Rosanter », section B, n° 2417H6 « Hez Gohy » et n° 919, 920, 921, 922, 923, 924 « Route du Roslin. Un propriétaire privé a proposé la vente de terrains forestiers à la commune. Ces derniers, adjacents à des parcelles appartenant à notre commune, seront acquis pour la somme totale de 28.429 € (Superficie : 2 Ha 27).
- adopté le renouvellement des mandats de gestion de l'immeuble sis Rue Henri Fonck, 25 boîtes 1 et 2 à Solwaster avec l'agence immobilière sociale A.I.S. Haute-Ardenne.
- ratifié les clauses particulières relatives à la vente des coupes de bois ordinaires prochainement à Trois-Pont et des bois de chauffage (la vente de 257 m³ a eu lieu et a permis de récolter 12.800 €) pour l'exercice 2022.
- approuvé les travaux d'entretien de voirie forestière 2021, route des Vieilles Fagnes. (estimation : 29.973 €)
- ratifié le soutien à la structure supra-locale de la Province de Liège dans le cadre de POLLEC 2020 (POLitique Locale Energie Climat)
- ratifié le soutien en ressources humaines de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi des Plans d'Actions pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC) dans le cadre de POLLEC 2020.
- approuvé la participation au projet d'investissement de la Province de Liège pour l'installation de bornes de rechargement pour vélos électriques dans le cadre de POLLEC 2020.
- validé le dossier de candidature POLLEC 2021 – Volet 2 « Projet » pour la création d'une plate-forme bois énergie à Solwaster. Nonobstant l'abstention du groupe Oser, le Conseil a aussi validé le dossier de candidature POLLEC 2021 – Volet 2 « Projet » pour l'installation d'une chaufferie centralisée aux plaquettes de bois et d'un réseau de chaleur de 196 m pour chauffer 5 bâtiments communaux du centre du village de Sart.
- approuvé la fixation du taux de couverture des coûts en matière de déchets ménagers pour l'exercice 2022.
- adopté le Règlement de taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets y assimilés pour l'exercice 2022. Afin de respecter une obligation européenne, les containers à puces vont remplacer les sacs payants dans notre commune à partir du 1er janvier 2022. A titre d'exemple, les citoyens paieront une taxe de 160 € pour un ménage de 4 personnes ou plus. Cette taxe inclut entre autres la fourniture de 2 containers à puces (un container noir pour les déchets ménagers résiduels et un container vert pour les déchets organiques), la collecte des

cartons, des PMC, des films transparents, l'accès aux recyparcs, 30 levées de containers à puces par an et par ménage avec un maximum de 50 kg de déchets ménagers résiduels par personne et par an et 25 kg de déchets organiques par personne et par an. Le citoyen devra payer 0,8 € par kg de déchets ménagers résiduels supplémentaires, 0,2 €/kg pour les déchets organiques supplémentaires et 1 € par levée supplémentaire. Sachant que la moyenne de déchets ménagers collectés est de 126 kg par habitant à Jalhay, le citoyen devra impérativement mieux trier ses déchets s'il ne veut pas être confronté à un coût beaucoup plus important par rapport à 2021. Des sacs payants Intradel pourront être utilisés dans le cas de maisons qui ne sont pas accessibles pour la vidange des containers à puces. Des réductions sont prévues en fonction des situations professionnelles et/ou personnelles.

- approuvé la démarche « zéro déchet » pour l'année 2022.
- approuvé le règlement relatif à l'octroi d'une prime communale à l'installation de détecteur(s) de CO₂.
- donné un accord de principe et délégation au Collège relatif au projet de création d'un Parc National des Hautes Fagnes. Notre commune va en effet, par l'intermédiaire de la conférence des bourgmestres de l'arrondissement de Verviers, poser sa candidature auprès de la Région wallonne en répondant à l'appel à projet de création d'un parc national de minimum 5000 Ha en Wallonie, en l'occurrence un parc de 13.000 Ha dans les Hautes Fagnes. Cet appel concerne les communes de Jalhay, Waimès, Malmédy, Baelen, mais aussi Eupen et Raeren en zone germanophone. Outre les retombées économiques, le but est aussi de pouvoir mieux accueillir les touristes et gérer les problèmes de stationnement tout en respectant les Fagnes.

Malgré la désapprobation du groupe Choisir-Ensemble et l'abstention du groupe Oser, le Conseil approuvé la première modification budgétaire 2021 de la Commune. La majorité présente des dépenses supplémentaires de 698.788 € pour des projets existants comme l'école de Sart et le Ravel, mais aussi un nouveau projet d'investissement, à savoir la rénovation des bâtiments du CPAS : 2820.000 €. L'augmentation des dépenses s'élèvent à 4.123.788 € à l'extraordinaire (partie empruntée : 1.828.000 €). Les dépenses à l'exercice propre sont à présent de 5.435.450 € et 3.549.197 € aux exercices précédents (dépenses totales du budget : 9.053.573 €). Pour la majorité, cela signifie beaucoup d'ambition en ce qui concerne les économies d'énergie, la mobilité et les conditions de travail du personnel. Nous pouvons en tout cas constater une augmentation de l'endettement, même si ces investissements sont justifiés.

Sans tenir compte de l'avis négatif de l'opposition, le Conseil a adopté à nouveau les Règlements de taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques (6,8 %) et au précompte immobilier (2200 centimes) pour l'exercice 2022. Ces montants restent inchangés, car la commune est face à des dépenses toujours plus élevées (crise sanitaire, frais de personnel en hausse, ...).

En fin de séance, nous apprenons que :

- 2 distributeurs de billets vont être installés au plus tôt en juillet 2022, dont un dans l'ancienne banque Ing. Il faudra donc encore un peu patienter pour retirer de l'argent à Jalhay...

- Des radars fixes seront placés en zone 50, le premier rue de la Fagne au niveau de l'administration communale à Jalhay et le second sur la Nationale 629 à Tiège à proximité du carrefour vers Jalhay.

Cordialement,

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC